



Question orale de M. COOLS : Suppression dans les écoles communales de la fête des mères et de la fête des pères.

Question orale de Mme KOKAJ : La fête des familles.

Question orale de M. MERCENIER : Fête des familles.

Question orale de Mme CZEKALSKI : Fête des familles.

M. Cools rappelle que le Collège a décidé de supprimer la fête des mères et la fête des pères dans les écoles communales.

Cette décision supprime des moments de joie pour les mamans et les papas lorsque leurs enfants à l'école primaire leur remettent un petit cadeau confectionné à l'école ou encore une carte ou un dessin.

Cette suppression a été annoncée aux parents par une lettre bien tardive du Collège, datée du 12 mai 2025, soit le lendemain de la fête des mères. Ce courrier indique que cette suppression est justifiée par l'évolution des structures familiales (familles monoparentales, homoparentales, recomposées, familles d'accueil,...). Le courrier indique également que cette décision a été prise en concertation avec les directions d'école et que la fête des mères et la fête des pères seront remplacées le 1^{er} juin par une fête des familles en écho à la Journée internationale des parents de l'ONU. M. Cools aurait à tout le moins aimé que l'appellation dans l'enseignement communal fût celle de « fête des parents » car la famille est une notion beaucoup plus large englobant la fratrie, les grands-parents,...

Le courrier du Collège indique que cette nouvelle fête, célébrée le 1^{er} juin, « permettra d'aborder avec les élèves des thématiques riches de sens telles que les liens intergénérationnels, l'entraide, l'amour, la reconnaissance ou encore l'histoire familiale ». On est loin du geste d'amour sous forme de la confection du petit cadeau, pratiquée naguère. Tout ceci, nous dit-on, dans une volonté d'offrir un cadre plus inclusif. « Inclusif », un mot mis à toutes les sauces pour justifier l'abandon de toutes nos traditions. C'est aussi prétendument pour être inclusif que certains ne veulent plus d'arbres de Noël dans l'espace public ou les bâtiments officiels. Sans compter que les vacances de Pâques doivent s'appeler les « vacances de printemps » !

La vraie inclusion, ce n'est pas celle-là. Ce n'est pas, tout en respectant le parcours et les choix de vie de chacun, vouloir imposer à une majorité les choix ou le vécu d'une minorité. Des situations particulières, il en existe toujours, ne fût-ce que celle d'un parent décédé. Un tel cas de figure nécessite une approche personnalisée de l'enfant par l'enseignant.

Ironie du sort, la fête des mères fut introduite en 1913 à Anvers par un échevin libéral, et elle est aujourd'hui supprimée dans l'enseignement communal par une échevine libérale !

Cette suppression a-t-elle fait l'objet d'une concertation étroite avec les parents ? Si c'est le cas, comment a-t-elle été organisée ?

Mme Kokaj rappelle que les mois de mai et de juin sont les mois où, depuis les années 20 puis les années 50, on célèbre respectivement les mamans et les papas en Belgique. Tradition parfaitement sacrée à chérir pour les uns, fête mercantile ou rétrograde institutionnalisée par le Maréchal Pétain et à bannir pour les autres.

Mme Kokaj ne veut pas parler ici du panel d'émotions diverses provoquées par la réception du petit collier de nouilles chez les adultes mais de la tristesse, de l'angoisse, du malaise, du gros chagrin que la fabrication de ces petits présents à l'école provoque chez un trop grand nombre d'enfants et qui sont bien connus dans les milieux scolaires.

Mme Kokaj pense à l'enfant dont le papa ou la maman est absent, depuis longtemps ou depuis toujours, et qui se retrouve seul avec son petit présent, à l'enfant dont le papa ou la maman est présent mais violent, maltraitant et dont l'enfant ne comprend pas qu'alors il ou elle lui a fait tant de mal, il doit le récompenser et lui dire à quel point il est extraordinaire, à l'enfant qui a deux papas ou deux mamans et qui (parce que la société avance lentement sur ces questions et que les enfants peuvent être parfois cruels) redoute les commentaires et moqueries, à l'enfant dont les parents sont mal séparés, en conflit, et dont la fête des papas tombe justement pendant le week-end de maman et qui craint alors que cela ne ravive des disputes.

Mme Kokaj évoque enfin avec difficulté la question des enfants dont le papa ou la maman est décédé tant elle est furieuse de ce qui leur est imposé en ce moment : un rappel public, impudique et douloureux de leur statut irréversible d'orphelin

On peut regretter que le modèle de la famille nucléaire classique ait évolué, on peut aussi se réjouir d'évoluer dans une société qui ose questionner le mythe de la famille traditionnelle « parfaite », pas pour ce qu'il serait en théorie toujours mais pour ce qu'il est en pratique parfois.

On ne peut plus considérer que les enfants dont parle Mme Kokaj font partie d'une minorité marginale qui peut bien s'adapter. Ce n'est plus le cas, il suffit de discuter avec les enseignants pour s'en rendre compte. Pour tous ces enfants, ce moment de fabrication du petit collier n'est en fait ni plus ni moins qu'un rappel de la souffrance vécue et vraiment rien d'autre qu'un moment d'angoisse dont, forte de ses 22 années d'enseignement et de ses 19 années de maternité, Mme Kokaj doute de la pertinence pédagogique

Pour toutes ces raisons, Mme Kokaj s'est réjouie d'apprendre que dans les écoles communales, la fête des mères et la fête des pères seraient remplacées désormais par celle des familles. C'est une décision qui va dans le sens d'un plus grand respect des enfants et de la bienveillance au cœur du projet pédagogique. Mme Kokaj est convaincue que cette décision est de nature à ôter partiellement un poids des épaules des enfants mentionnés, et elle tient à en féliciter Mme l'Echevin Gol-Lescot. Même si la famille reste pour certains une source de souffrance, il s'agit là d'une avancée (d'autant qu'il n'est pas question ici d'interdire ou de supprimer les fêtes des mères et des pères mais simplement de laisser le soin aux familles pour lesquelles cela compte de les organiser elles-mêmes et non plus à l'école)

Le Collège pourrait-il rendre compte de la réception de cette décision par les parents et exposer le cheminement de la décision et les échanges en amont avec les équipes pédagogiques et leur direction ?

Dans d'autres écoles, on a remplacé les fêtes des mères et des pères par la « Fête des gens qu'on aime », ce qui permet également de ne pas oublier les enfants placés, qui vivent en foyer d'accueil et dont l'adulte de référence est l'éducateur ou l'éducatrice. Cette piste est-elle envisagée ?

M. Mercenier rappelle que les familles évoluent, comme évolue la société, et que dans les écoles, les écoles communales comme toutes les autres, la manière de célébrer les fêtes « des mères » et des « pères » est questionnée.

Et c'était jusqu'ici à chaque enseignant ou à chaque équipe pédagogique, parfois à la direction, qu'était laissé le soin de trouver l'équilibre entre la joie du petit cadeau, confectionné sans susciter (trop) de questions chez les enfants qui ont effectivement un papa et une maman autour d'eux et le vécu, parfois difficile, de tout enfant qui vit chez lui une autre réalité que la présence d'une maman et d'un papa ...

Pour le PS, il n'est pas sain de laisser les enseignants, seuls avec les questions sociétales soulevées, imaginer des issues particulières d'école en école, si pas de classe en classe

Le groupe socialiste salue donc la démarche de questionnement du sujet, menée avec les écoles ucloises

Il fallait ensuite que la décision découlant de cette réflexion soit la plus acceptable pour tous, c à d. qu'autant que possible, elle respecte les sensibilités des uns et s'ouvre à la réalité des autres. La boussole, qui a déterminé les évolutions sociétales autour de la parentalité rappelées par Mme Sirtaine dans ses questions à l'occasion de la Pride, consiste à instaurer des libertés en ce domaine, sans en

restreindre d'autres. C'est ce qui a conduit le PS à déposer les propositions parlementaires à l'origine des lois ouvrant le droit au mariage et à l'adoption pour les couples homosexuels, par exemple, et à les voter à l'unanimité

Dans ce cadre-ci, cette boussole indique qu'il faut pouvoir offrir concrètement aux enfants la possibilité de fêter ceux qui remplissent auprès d'eux le rôle parental, en n'oubliant pas le fait que longtemps, on a fêté les mamans un jour, et les papas un autre. La mesure prise serait un échec si ces mamans et ces papas peuvent croire qu'ils sont oubliés, voire niés dans leur rôle. Comme souvent, c'est la communication autour de cette décision qui sera importante. La communication officielle de la commune, bien sûr, mais aussi celle que feront tous les mandataires.

Par quel cheminement le Collège en est-il venu à décider d'organiser une célébration « des familles » plutôt qu'une fête des mères et une fête des pères dans les écoles communales d'Uccle ?

Comment cette décision sera-t-elle communiquée et mise en œuvre, pour éviter un maximum de malentendus ?

Mme Czekalski rappelle qu'en concertation avec les directions d'école, le Collège a décidé de remplacer la fête des mères et des pères dans les écoles communales au profit d'une fête des familles le 1^{er} juin

Dans les années 1980, les Nations-Unies ont commencé à s'intéresser aux questions liées à la famille, en ayant pour objectif de sensibiliser davantage les décideurs et le public aux problèmes et aux besoins de la famille ainsi qu'aux moyens efficaces de répondre à ces besoins. Quelques années plus tard, l'Assemblée générale de l'ONU a décidé que le 15 mai de chaque année serait célébrée la Journée internationale des familles et que le 1^{er} juin serait la Journée mondiale des parents, une journée célébrée chaque année en l'honneur des parents du monde entier.

Cette décision du Collège est à la fois pragmatique et profondément humaine.

Pragmatique d'abord, parce que le nouveau calendrier scolaire rend l'organisation de la fête des mères difficile, celle-ci tombant désormais durant les vacances de printemps. Il est donc logique de repenser l'organisation des moments festifs en tenant compte des réalités pratiques du terrain.

Mais surtout, cette décision est adaptée aux réalités familiales du XXI^{ème} siècle. Les écoles accueillent aujourd'hui des enfants issus de familles très diverses : familles monoparentales, recomposées, homoparentales, enfants confiés à leurs grands-parents ou à des tuteurs... Certains enfants sont aussi confrontés à des deuils ou à des situations très sensibles. Tous ont des histoires personnelles de proches à relayer. La propre mère de Mme Czekalski, qui exerçait la profession d'institutrice maternelle, a été confrontée au décès d'un parent policier assassiné dans l'exercice de ses fonctions à quelques semaines de la fête des pères, et elle se demandait ce qu'elle allait bien pouvoir faire. Une amie de Mme Czekalski se rappelle avoir vécu toute sa scolarité à partir de 5 ans en devant faire des poésies et des bricolages pour un père mort.

Pour Mme Czekalski, proposer une fête qui permette à chaque enfant de célébrer les personnes qui comptent pour lui, sans l'enfermer dans un modèle familial unique, est à la fois bienveillant et intelligent. En cela, la « fête de la famille » est un choix d'ouverture, de respect et de cohérence, qui continue de mettre en lumière la famille comme étant un socle essentiel pour chaque individu.

Certes, certaines traditions évoluent. Mais si elles évoluent au service de la bienveillance et du respect de tous les enfants, alors nous devons les assumer avec conviction.

Dans quelle mesure les équipes pédagogiques seront-elles accompagnées dans la mise en place de cette nouvelle fête ?

Quels seront les moyens de communication utilisés pour expliquer cette décision ?

Mme l'Echevin Gol-Lescot répond qu'une partie des écoles avait supprimé la fête des mères et la fête des pères depuis déjà un certain temps. Il est aussi arrivé que certaines classes les aient supprimées pour répondre justement aux cas particuliers d'enfants orphelins. Il semblait en effet difficile de les enjoindre à rédiger un poème pour un père décédé ou une mère absente. Une large réflexion a été entreprise avec les différentes directions d'école afin de tenter d'uniformiser les

pratiques. Au cours des années antérieures, des questions ont déjà été posées au sein du Conseil communal afin d'identifier les causes de cette diversité de pratiques observée dans l'enseignement communal

Mme l'Échevin Gol-Lescot pense qu'il faut se décider à aborder la situation telle qu'elle se présente. Elle tient tout d'abord à préciser qu'elle n'a pas supprimé la fête des mères et la fête des pères : celles-ci existent toujours, chacun connaît leur date, et elles restent tout à fait susceptibles d'être célébrées dans le contexte d'une famille classique. Chaque enfant conserve l'opportunité de faire un cadeau aux gens qui l'entourent s'il en a envie. Tant mieux pour les enfants qui ont encore leurs parents mais pour ceux qui n'ont plus que leur maman ou sont élevés par leurs grands-parents ou sont pris en charge par leur sœur aînée, ne serait-il pas incongru d'imposer la réalisation d'un cadeau pour quelqu'un d'autre ? C'est la raison pour laquelle les écoles vont désormais célébrer les familles au sens large le 1^{er} juin. On va pouvoir par ce biais inclure dans la fête des enfants qui autrement en auraient été exclus, notamment les enfants résidents de homes, scolarisés dans les écoles communales, qui auraient un attachement particulier pour leur éducateur.

Cette décision n'a pas été prise sur un coup de tête. Des discussions ont été menées depuis environ deux ans avec les différentes directions d'école, qui sont ensuite retournées auprès de leurs enseignants

Mme l'Échevin Gol-Lescot est persuadée d'avoir pris la meilleure décision pour le bien-être des enfants car celle-ci accroît leurs possibilités d'épanouissement.

Cette décision n'a pas suscité de réaction de la part des parents, qui ont été invités en toute simplicité à participer à une fête le 1^{er} juin en préparant un petit-déjeuner, un goûter ou une distribution de cadeaux

Quoi qu'il en soit, l'échevinat tient avant tout à faire preuve de bienveillance en ce domaine

M. le Bourgmestre conteste les titres journalistiques « Uccle supprime », que l'on trouve dans certains organes de presse.

La position de la commune a été caricaturée car, comme Mme l'Échevin Gol-Lescot l'a précisé, il s'agit non d'une suppression mais d'un élargissement. Uccle n'a jamais eu l'intention de supprimer les traditions, qu'il s'agisse des commémorations ou des arbres de Noël

M. le Bourgmestre tient à citer le mail qu'il a reçu de part d'une citoyenne

« M. le Bourgmestre, j'ai deux garçons scolarisés dans votre commune, où j'habite depuis plusieurs années. Il y a trois ans, j'ai perdu mon mari des suites d'une douloureuse maladie. Lors de chaque fête des pères, malgré la grande douceur et le tact des enseignants, que je remercie pour leur gentillesse, la fête des pères s'était transformée en douloureux rappel de notre drame. Le fait d'imaginer que dans le futur, mes garçons se sentiront plus intégrés encore est pour moi, et sera certainement pour eux, un grand soulagement. Je tenais simplement à vous dire merci ».

Tout est dit dans ce message. La commune d'Uccle peut être légitimement fière de contribuer à apporter du réconfort à des enfants – certes heureusement minoritaires – qui ont des parcours de vie compliqués.

M. Cools persiste à penser qu'une concertation avec les parents eût été nécessaire au préalable, ne fût-ce que dans le cadre des associations de parents, et que le processus a été annoncé tardivement et aurait dû être entrepris plus en amont

S'il n'était pas possible de maintenir une fête des mères et une fête des pères, il fallait opter pour une fête des parents car il n'y a pas d'enfants sans parents. Il y a toujours des adultes qui assument le rôle de parents (parents adoptifs, tuteur, etc.).

Mme Kokaj conteste les derniers propos de M. Cools selon lesquels tous les enfants ont des parents, car il y a des enfants qui n'ont pas vraiment de parents ou ont des parents qui ne méritent pas d'être célébrés : certains enfants sont détachés de leur famille pour cause d'extrême violence et ne la reverront plus ; d'autres sont victimes d'inceste ou d'autres abus

M. Mercenier estime que certains intervenants ont peut-être trop insisté sur les situations les plus dramatiques (enfants sans parents, parents décédés, etc)

En réalité, dans la grande majorité des cas, si des enfants n'ont pas un papa et une maman, c'est parce qu'ils ont deux papas ou deux mamans. Il est donc possible d'être dans la joie sans avoir forcément un père et une mère selon le modèle classique.

Mme Czekalski estime que le Collège a été à l'écoute du secteur concerné puisqu'il y a eu une large réflexion avec les directions d'école.

Mme l'Echevin Gol-Lescot rejoint les propos de M. Mercenier.

Certains enfants ont deux papas ou deux mamans, d'autres ont un beau-papa ou une belle-maman, et tous se retrouveront dans la fête des familles.